

SAGE Marque-Deûle

Commission thématique n°2 : Reconquête et mise en valeur des milieux naturels

Le 30 septembre 2013 à 14h30 Lille Métropole Communauté urbaine – Salon des réceptions côté hôtesses

Ordre du jour de la Commission thématique n°2:

- o Objectifs
- o Présentation des évolutions socio-économiques et climatiques validées en Commission Locale de l'Eau
- o Évolution des pressions concernant cette Commission thématique
- o Synthèse des évolutions choisies
- o Perspectives

















Préambule

Mot d'accueil de M. GRIMONPREZ, LMCU.

Présentation de SAFEGE

1. Objectifs: M. RIZZA, SAFEGE

Le bureau d'études SAFEGE rappelle les étapes d'élaboration du SAGE déjà finalisées et l'objet de la phase prospective. Il présente l'enjeu du scénario tendanciel.

Il précise la méthodologie en trois étapes qui sera mise en œuvre. Il présente l'objectif de la réunion de Commission thématique, qui est de statuer sur l'évolution des pressions rattachées à cette commission.

2. Évolutions socio-économiques et climatiques validées en Commission Locale de l'Eau : Mme RATIER, SAFEGE

Le bureau d'études présente un tableau synthétisant les tendances validées en CLE et présente le lien entre les évolutions socio-économiques et climatiques et la commission « Reconquête et mise en valeur des milieux naturels ».

3. Évolution des pressions : Mme RATIER, SAFEGE

Le bureau d'études SAFEGE présente le lien entre les différentes Commissions thématiques.

Il détaille ensuite l'évolution des pressions qui relèvent de cette Commission thématique.

Il présente ainsi la thématique de l'état des cours d'eau.

Mme JOLY note que le peu de mesures de l'état chimique est particulièrement problématique, car la France est très en retard par rapport au reste de l'Europe.

Mme VILLERS demande sur quelle réglementation on s'appuie pour mesurer l'état des cours d'eau.

Mme RATIER précise que l'état des masses d'eau est qualifié selon le protocole défini dans la Directive Cadre sur l'Eau, qui est précisé dans le rapport d'état initial. L'état chimique est l'état qui souffre du plus grand manque de données.

- M. BUSY ajoute que les données valorisées par SAFEGE sont hétérogènes mais reflètent l'état de la connaissance actuelle.
- M. COMBLEZ note que pour le canal de Roubaix, la remise en navigation en 2011 devrait modifier l'état. Par ailleurs, le point de mesure n'est pas représentatif, puisqu'il qu'est situé sur un petit bief.
- M. RIZZA répond que les données d'état sont disponibles 2 ans après leur acquisition. Les points qui font référence pour le SAGE sont ceux du réseau de la Directive Cadre sur l'Eau, qu'ils soient jugés pertinents ou non. Ce réseau est celui qui sera utilisé pour déterminer l'état des masses d'eau. Cependant, la Commission Locale de l'Eau pourra proposer une évolution du réseau de suivi, pour affiner le suivi.

M. BUSY note que les marges de manœuvre actuelles en termes d'interprétation de la qualité des eaux restent faibles, car les données sont celles fournies par le système de mesures actuel.

Le bureau d'études présente ensuite la thématique des débits des cours d'eau.

- M. COMBLEZ note que l'évolution des débits de la Marque constatée est surtout corrélée avec son artificialisation, plus qu'avec les évolutions climatiques constatées.
- M. HILDEBRAND approuve et ajoute que les évolutions climatiques ne sont qu'une composante de l'évolution des débits.

Mme RENOULT ajoute que des vraies limites en été du niveau des débits de navigation sont à prévoir. Les projets de recalibrage de la Deûle et de la Lys devraient également modifier les débits. Le Canal Seine Nord et les projets de téléconduite des écluses pourraient également avoir des impacts s'ils venaient à se faire.

M. COMBLEZ demande si les stations de relevage des eaux seront prises en compte et pourront être confrontées aux débits.

Mme RATIER répond que cette thématique pourra être rappelée, mais que les débits des cours restent assez méconnus sur de nombreux cours d'eau. La confrontation des stations de relevage avec les débits sera donc compliquée.

M. RIZZA propose une synthèse des échanges. Au vu de l'artificialisation des sols, de l'évolution climatique, et des recalibrages opérés, une augmentation des débits de crue pourrait être observée en tendanciel. Concernant les étiages, il est plus difficile de conclure mais les tendances passées et l'évolution climatique risquent de les accentuer.

Le bureau d'études présente ensuite la thématique de l'assainissement collectif.

- M. HILDEBRAND demande s'il ne faudrait pas rajouter la création d'une ZEC sur la CCPP (Communauté de Communes du Pays de Pévèle), dans la carte des projets sur les réseaux.
- M. RIZZA répond que les cartes présentées dans cette partie sont orientées réseau d'assainissement et non inondation.
- M. GLACET demande pourquoi on s'intéresse au taux de desserte et non au taux de raccordement.
- M. BUSY répond que le taux de raccordement serait plus pertinent, mais qu'il est très mal connu car il implique la partie privative des habitations, donc il faut partir sur le taux de desserte. Il s'agit du pouvoir de police du Maire d'obliger au raccordement, mais il est difficile à appliquer.
- M. GRIMONPREZ note que l'une des difficultés du SAGE sera le manque d'informations sur les petites communautés de communes.
- M. BUSY propose de conclure sur le positionnement de la Commission thématique, avec une augmentation du taux de desserte et une méconnaissance du taux de raccordement.

Mme RATIER demande ensuite à la Commission thématique de se positionner sur les projets sur les réseaux et les stations qui ont été présentés. Ces projets sont validés par la Commission thématique.

M. COMBLEZ note qu'il est difficile de se positionner sur la question de l'évolution des déversements, vu le manque de recul.

Mme BLONDEL ajoute que la réglementation va obliger à la réduction des volumes mais pas de la qualité des déversements.

M. DUTILLEUL considère que les politiques actuelles vont dans le bon sens, mais que la question de l'occurrence accrue des fortes pluies et de leurs impacts sur les déversements reste ouverte et que le positionnement est de ce fait difficile. La prise en compte par les maîtres d'ouvrage est cependant beaucoup plus forte.

M. BUSY propose de conclure que la Commission thématique ne peut pas se positionner sur l'impact des évènements extrêmes sur les déversements, mais que la prise en compte par les maîtres d'ouvrage est plus forte.

En matière de rendements des stations d'épuration, la Commission thématique se positionne en faveur d'une augmentation.

M. DUTILLEUL note cependant que l'objectif n'est pas d'atteindre un rendement de 100 %, mais de réduire les impacts sur le milieu.

Le bureau d'études présente ensuite la thématique des rejets industriels.

Mme JOLY demande si le SAGE pourra agir sur les rejets individuels, c'est-à-dire ceux réalisés par les usagers à l'échelle de l'habitation.

M. BUSY répond que le SAGE a une vocation collective, il ne pourra pas agir sur les rejets individuels mais il pourra communiquer sur la question.

M. GRIMONPREZ ajoute que les libertés individuelles empêchent de contrôler les rejets individuels.

M. DUTILLEUL ajoute que les industriels sont soumis à des conventions, donc leurs rejets sont contrôlés, mais les sanctions ne sont pas nécessairement à la hauteur des enjeux.

Mme JOLY demande si les rejets agricoles sont traités en parallèle des rejets industriels.

M. DUTILLEUL répond que si les exploitations agricoles sont suffisamment importantes, elles sont classées au titre des ICPE et contrôlées au même titre que les établissements industriels.

M. BUSY ajoute que les pollutions diffuses d'origine agricole sont traitées en Commission thématique n°1 dédiée à la gestion de la ressource.

Le bureau d'études présente ensuite la thématique de la **gestion des cours d'eau** et demande à la Commission thématique de se positionner sur les projets présentés.

M. HILDEBRAND note une erreur sur la carte concernant la gestion des cours d'eau. La commune de Bouvines ne devrait pas apparaître en orange. Par ailleurs, le canal de Seclin appartenant à VNF, une symbologie pourrait être ajoutée.

Mme DOUCHE précise qu'il est difficile de savoir si le projet sur la Souchez se fera ou non.

M. HOTTEBART confirme que les projets sur le Filet Morand et le Courant de la Motte seront réalisés à horizon 2030.

Mme BLONDEL précise que le projet sur la Naviette de Seclin est un projet de renaturation et d'étanchéisation pour protéger la ressource en eau.

M. BUSY ajoute que le projet sur les branches de Croix est au stade de la faisabilité. Il s'agit d'un projet ambitieux.

M. GRIMONPREZ ajoute que ce projet devrait être réalisé d'ici 2030.

Mme RENOULT note que VNF ne pourra pas se prononcer sur le recalibrage de la Lys mitoyenne entre Erquiinghem-Lys et Warneton avant 2014, date à laquelle un rapport sera publié sur la réalisation ou non du Canal Seine-Nord.

M. GRIMONPREZ ajoute que le projet Val de Lys entre Deûlémont et Halluin va se faire avec l'ENLM. Il convient de différencier ces deux projets sur la Lys.

Le bureau d'études présente ensuite la thématique des espaces naturels.

M. HILDEBRAND fait remarquer que la carte des espaces naturels est trop chargée, avec des superpositions qui la rendent difficilement lisible. Il propose de la scinder en plusieurs cartes, en intégrant les espaces naturels non réglementaires, les politiques espaces naturels des collectivités et les terrains de l'Agence de l'Eau.

M. GLACET met un bémol sur le fait de mettre les prairies dans la carte des espaces naturels, étant donné qu'elles ont souvent une vocation agricole.

Mme VILLERS fait part d'un large souhait de reconquête des zones humides.

M. DUTILLEUL note qu'il faudrait améliorer la connaissance en la matière pour faire face à l'urbanisation.

M. HILDEBRAND ajoute que de nombreuses pratiques actuelles ne sont pas des pratiques de reconquête comme elles pourraient le laisser croire.

M. GLACET note que la réglementation autour des zones humides est cependant beaucoup plus forte aujourd'hui qu'il y a cinq ans. Il pense que les zones humides devraient au moins se maintenir.

M. HILDEBRAND ne partage pas ce point de vue.

M. BUSY fait remarquer que les systèmes actuels sont plus coercitifs qu'il y a trois ou quatre ans avec les nouveaux projets. Le SAGE doit par ailleurs prendre en compte les principes généraux de la réglementation et ne pas supposer que de nombreux projets vont chercher à détourner la réglementation.

Mme VILLERS note cependant que les évolutions sont lentes et que les compensations en matière de zones humides ne sont pas toujours bonnes.

Mme DOUCHE demande à indiquer le projet de trame verte et bleue sur la CALL.

M. HILDEBRAND précise que l'ONF n'est pas gestionnaire des forêts des collectivités, mais réalise le plan de gestion de ces forêts et peut faire un suivi des coupes.

M. RIZZA synthétise les débats. Des politiques en matière d'acquisition, de protection et de gestion des milieux naturels sont mises en œuvre à différentes échelles. Concernant les zones humides, il est retenu que leur surface devrait rester stable voire baisser légèrement.

4. Synthèse des évolutions choisies : M. RIZZA, SAFEGE

Le bureau d'études présente la synthèse des évolutions choisies par la Commission thématique à horizon 2030.

Il a été retenu sur la thématique des débits :

- o Un risque d'augmentation des débits de crue ;
- o Un risque d'accentuation des étiages, avec plus d'incertitudes.

Il a été retenu sur la thématique de l'assainissement collectif:

- o Une augmentation du taux de desserte mais une méconnaissance du taux de raccordement ;
- o Une amélioration des performances épuratoires des stations d'épuration ;
- o La réalisation des projets recensés sur les stations d'épuration et les réseaux ;
- Une meilleure prise en compte du problème des déversements même si la commission ne s'est pas prononcée sur l'impact des évènements extrêmes.

Il a été retenu sur la thématique des **rejets industriels** une légère baisse de l'impact de ces rejets au vue de la réglementation en vigueur.

Il a été retenu sur la thématique de la gestion des cours d'eau :

- Que les projets liés au Courant de la Motte, au Filet Morand, au Val de Lys, sur la branche de Croix se feront;
- Des incertitudes sur la réalisation et le calendrier des projets de la Souchez et du recalibrage de la Lvs.

Il a été retenu sur la thématique des espaces naturels :

- O Des politiques en matière d'acquisition, de protection et de gestion des milieux naturels sont mises en œuvre à différentes échelles ;
- Concernant les zones humides, il est retenu que leur surface devrait rester stable voire baisser légèrement.

5. Perspectives: M. RIZZA, SAFEGE

Le bureau d'études présente les perspectives liées aux prochaines Commissions thématiques de début novembre.

M. BUSY précise qu'un rapport sera transmis le 22 octobre sur l'extranet, en préparation des prochaines Commissions thématiques.

Mot de conclusion de M. GRIMONPREZ, LMCU.

Prochaine Commission thématique n°2 : lundi 04 novembre 2013 à 14h30 à Lille Métropole (salon des réceptions, côté hôtesses).

<u>Liste des participants :</u>

Nom	Organisme	Présent	Excusé
Géraldine AUBERT	Agence de l'Eau Artois-Picardie		Х
Jean-Marie GLACET	Chambre d'Agriculture de Région	Χ	
Annie CAILLIEZ	Chambre Nationale de la Batellerie	Х	
David HOTTEBART	Communauté d'Agglomération Hénin- Carvin	X	
Jérôme RICHARD	Communauté de Communes de l'Artois	Х	
Christophe HILDEBRAND	Département du Nord	Х	
Thierry DUTILLEUL	Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord	Х	
Anita VILLERS	Environnement Développement Alternatif	Χ	
Jean-Jacques FERTELLE	Fédérations de Pêche du Nord et du Pas-de-Calais		Х
Victoire MALTA-BEY	Lille Métropole		Х
Laurence BLONDEL	Lille Métropole		
Francis GRIMONPREZ	Lille Métropole	Χ	
Florian BUSY	Lille Métropole	Х	
Bruno FOUCART	Mairie d'Houplin-Ancoisne	Х	
Romuald MENEGATTI	Mairie de Wavrin	Х	
Matthieu DAUTRICOURT	Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature	Х	
Henri DEHAEMERS	Ministère Flamand de l'Environnement, de la Nature et de la Culture		Х
Marie-Laure JOLY	Nord Nature Environnement	Χ	
Yves-Marie BALLOT	Noréade	Χ	
Jean-Philippe RIZZA	SAFEGE	Χ	
Nathalie RATIER	SAFEGE	Х	
François RICHARDEAU	SAFEGE	Χ	
Pierre-Nicolas LIBERT	Service Public de Wallonie	Χ	
Pierre GENEAU	Syndicat Mixte Espace Naturel Lille Métropole	Х	
Damien COMBLEZ	Syndicat Mixte Espace Naturel Lille Métropole	Х	
Valérie LORENSKI	Union des Syndicats d'Assainissement du Nord		Х
Elodie RENOULT	Voies Navigables de France	Х	